



# INFO CSE MED

29 Janvier 2025

**Conformité  
Attention!**

Nous assistons à une augmentation des licenciements pour faute ! Dans chaque dossier la Direction évoque des problèmes de conformité liés notamment à de la fraude documentaire (faux bulletins de salaire, faux justificatifs de domicile, etc...). Même si l'utilisation de **VDOC** doit être systématique, rien ne remplacera l'œil humain ! Il est aujourd'hui compliqué de détecter de faux documents, surtout avec la charge de travail quotidienne que nous avons. Il existe un guide qui vous liste tous les points de vérification de chaque document à effectuer lors d'une EER ou d'un dossier de montage de crédit.

Pour trouver ce guide et le télécharger, ouvrez **LCLTOUT** et dans l'onglet Rechercher tapez "guide fraude documentaire". Cliquez ensuite sur le fichier **PDF** intitulé "**Conformité. Prévention de la Fraude. Guide pratique de détection des faux documents et vérification des justificatifs**".

Nous vous conseillons de créer un dossier sur votre ordinateur et d'enregistrer le guide. Attention, des mises à jour ont lieu tous les ans, donc il faut vérifier régulièrement qu'il n'ait pas été mis à jour.

Pensez également à tracer toute demande du client qui serait faite à distance par un **CRCO**. Même si aucune vente n'a été réalisée.



## ERRATUM

Dans notre précédent Info CSE du mois de Décembre 2024, nous avons parlé de la compensation RVP ramenée à 30 jours d'absence au lieu de 60. Or la Direction nationale a abandonné cette proposition (faite dans le cadre du plan d'action contre les RPS) qui devait être mise en place au T4 2024. La **compensation** se déclenche donc à partir de **60 jours** d'absence.

## NOTE EMP

La Note EMP du T4 fait grincer beaucoup de dents, tant pour les managers que pour les notés. Ordre a été donné de ne pas indiquer la note émise afin que soit vérifié (en plus haut lieu) la cohérence d'ensemble, notamment entre la RVP collective et la note individuelle. Le peu de marge de manœuvre qu'avait le manager s'envole ...

Selon la Direction, il y a des décalages importants entre le pourcentage RVP et la moyenne de la note EMP dans certaines agences. Exemple une agence dont la RVP est à 90% et la moyenne EMP des collaborateurs de cette même agence à 105.

C'est pourquoi la Direction aurait demandé à revérifier toutes les notes. Bien que la Note EMP ne soit pourtant pas émise en fonction des résultats commerciaux (ça c'est la RVP), cela traduit de plus un manque de confiance de la Direction envers ses Directeurs d'Agences ... **La CFDT dénonce ceci tant national que local.**

# classe CADRE



En ce qui concerne le métier de Conseiller Privé, la Direction nous a indiqué que sur les 213 Privés de la DDR, 136 ne sont pas Cadre (H) et parmi ceux-ci 40 sont même classé F!  
Pour les Conseillers Pro, sur 180, 50 sont encore Techniciens en classe G.  
Selon la Direction, l'aptitude à obtenir la classe Cadre se mesure à certains critères comme la posture, la capacité à porter la stratégie de LCL, l'engagement du salarié, ...

Si vous êtes concerné(e)s, nous sommes à votre disposition pour faire remonter votre dossier auprès de la Direction.



## INDEMNISATION CONGES MALADIE

Les collègues commencent à voir apparaître leur ligne de récupération des indemnisations de congés suite à arrêt maladie. Pensez à vérifier sur MySelfRH si vos jours ont été crédités. Cette ligne est intitulée **CPMR "Congé payé maladie report"** pour les absences maladie avant le 24/04/2024, et **CPM "Congé Payé Maladie"** pour ceux après Avril 2024.

Relancez le CSPPAIE si vous n'avez toujours rien.

CP 17 jours restants avant le 31/12/2025	CP 3 jours restants avant le 31/12/2026	CPM 7 jours restants avant le 31/12/2025
CPMR 9 jours restants avant le 31/03/2026	CPRE 5 jours restants avant le 31/03/2026	

La Direction a mis à disposition une FAQ spécifique sur EasyRH qui peut répondre à vos interrogations.

En cas de désaccord sur le nombre de jours attribués, contactez vos élus CFDT.

## Vos élus CSE :

Ludovic MARTIN (06 45 50 43 73)

Nathalie CHABRAND (06 28 35 09 03)

Estelle PARMENTELAT (06 29 46 32 12)

Quentin FAVRE (06 78 46 30 79)

Christelle FAMILIAR (06 03 15 78 66)

RS : Angélique BLANCHE (06 31 07 54 30)

